

Calendrier DE COLLECTE 2010



gesterra
Expert en gestion des matières résiduelles



GAUDREAU

collecte reportée

La collecte du 1^{er} janvier sera effectuée le 31 décembre.

JANVIER

	D	L	M	M	J	V	S
						1	2
	3	4	5	6	7	8	9
	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23
	24/31	25	26	27	28	29	30

FÉVRIER

	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25	26	27
	28						

MARS

	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25	26	27
	28	29	30	31			

Légende



Collecte de récupération



Collecte reportée



Collecte de déchets



Journée Normand-Maurice



Collecte de matières compostables

Arbres de Noël

SEMAINE DU 3 JANVIER

Une collecte porte-à-porte est effectuée dans les municipalités de Daveluyville, Saint-Christophe-d'Arthabaska, Saint-Norbert-d'Arthabaska, Saint-Valère et Warwick. **Pour les autres citoyens, contactez votre municipalité.**

Exempts de toutes décorations et dégagés de tout amas de neige, les arbres de Noël doivent être déposés en bordure de la voie publique la veille du jour de la collecte régulière. **Note : le papier d'emballage est récupérable, mais pas les choux décoratifs.**

Contenants réglementaires

L'utilisation de bacs roulants est obligatoire pour toutes les collectes. **Les sacs de plastique et autres contenants mis à côté du bac ne seront pas ramassés.**



Cendres de foyer

Les cendres de foyer doivent être refroidies au moins **deux semaines** avant d'être déposées dans un sac de plastique et mises dans le **bac gris**.

La couleur du bac correspond à une collecte :

Récupération



Compost



Déchets



Dans mon BAC VERT, je récupère en vrac :



Papiers et cartons :

- tous les items en papier et en carton qui sont propres, incluant les contenants de lait, de crème et de jus ainsi que les contenants de type *Tétra Pack*.

Métaux :

- boîtes de conserve, canettes, assiettes et papier d'aluminium;
- contenants de peinture vides, s'ils sont ouverts et secs.


Verre :

- bouteilles, pots et récipients en verre clair ou coloré, bien rincés.

Note :

Rincer les contenants et défaire les boîtes. Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes sur les pots de verre et les conserves.

Plastiques :

- les sacs de plastique propres incluant les sacs de nettoyage à sec et la pellicule extensible (*Saran Wrap*). Les réunir dans un seul sac noué; **Attention aux sacs oxo-biodégradables (comme le Publisac). Ils ne sont pas acceptés dans le bac vert.**
- contenants et bouteilles de plastique propres portant le symbole  et numérotés de 1 à 7;
- contenants de yogourt individuels, contenants alimentaires de styromousse non souillés, les couvercles et les bouchons de plastique;
- contenants d'huile à moteur vides et égouttés, avec le **bouchon dessus**.

Dans mon BAC GRIS, je jette :



- Tous les déchets solides (non dangereux) qui ne sont pas acceptés dans les bacs verts et bruns.**

- couches
- cartables
- vaisselle cassée
- caoutchouc
- jouets ne pouvant être remis à des organismes (brisés, inutilisables)

- disques compacts
- styromousse à emballage
- ampoules régulières
- boyaux d'arrosage
- lumières de Noël, etc.

seringues Important : les seringues usagées doivent être apportées au CLSC ou à une pharmacie.

Pour plus d'information concernant une meilleure gestion des matières résiduelles, consultez le site internet de Gaudreau Environnement, à la section « Foire aux questions » au www.gaudreauenvironnement.com.

Collecte des matières compostables



AVRIL

	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	3
	4	5	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	

MAI

	D	L	M	M	J	V	S
							1
	2	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14	15
	16	17	18	19	20	21	22
	23	24	25	26	27	28	29
	30	31					

JUIN

	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10	11	12
	13	14	15	16	17	18	19
	20	21	22	23	24	25	26
	27	28	29	30			

Voir votre semaine de collecte selon la couleur de la légende. Attention, Warwick et Tingwick (secteur village et Trois-Lacs) sont collectées à toutes les semaines, de la mi-avril à la mi-novembre.

Lundi

Tingwick (village, Trois-Lacs et rural)
Tingwick (village, Trois-Lacs) et Maddington

Mardi

Ham-Nord, Saint-Christophe-d'Arthabaska et Saints-Martyrs-Canadiens
Saint-Valère et Saint-Samuel-de-Horton

Mercredi

Warwick
Warwick

Jeudi

Saint-Rosaire et Saint-Louis-de-Blandford
Daveluyville et Sainte-Anne-du-Sault

Vendredi

Saint-Norbert-d'Arthabaska
et Sainte-Hélène-de-Chester
Saint-Albert

Info bac

- Vous devez placer votre bac en bordure de la voie publique la veille de la journée de la collecte.
- Ne jamais déposer de matières sur le couvercle du bac, ni à côté.



Mauvaise manière Bonne manière

- Disposez le bac de façon à ce que les roues de même que les poignées se retrouvent du côté opposé à la rue.
- Laissez une distance de 2 pieds entre les bacs, la boîte aux lettres ou tout autre objet.



Mauvaise manière Bonne manière

- Enlevez tout objet servant à retenir votre bac afin d'éviter qu'il ne se prenne dans le mécanisme de levée du bac.

Dans mon BAC BRUN, je dépose en vrac* :



Déchets de table :

- fruits, légumes et leurs pelures, épis de maïs;
- coquilles d'œuf, de noix et écales d'arachides;
- pain et pâtes alimentaires;
- viandes, volailles, poissons et fruits de mer **cuits**;
- matières grasses;
- produits laitiers;
- café moulu et filtres, sachets de thé, de tisane et infusions;
- aliments périmés, retirés de leur emballage.

Résidus de jardin :

- fleurs, plantes et mauvaises herbes;
- gazon, foin et chaume;
- feuilles mortes, aiguilles de conifères, petites branches (pas plus de 1/2 pouce de circonférence) et copeaux de bois.

Autres substances :

- cheveux;
- papiers et cartons souillés par des matières alimentaires (serviettes de table, boîtes de livraison de pizza, poulet frit, etc.).

Interdit dans le bac brun :

- coquilles d'huîtres, moules et os
 - roches, bûches de bois et litière d'animaux
 - feuillage de cèdre et feuilles de rhubarbe
- * Ne pas mettre les matières dans des sacs de plastique. Seuls les sacs certifiés compostables sont acceptés.

Déchets volumineux

Tout ce qui meuble une résidence, mais qui ne peut être mis dans le bac gris. Sont également compris :

- fauteuils et matelas, tapis et couvre-planchers (roulés);
- piscines hors terre, accessoires et pompes;
- réservoirs (vides) d'un maximum de 1 100 litres (250 gallons) et non contaminés;
- branches d'arbre de moins de 3 pieds (1 mètre), attachées en paquets (maximum de 3 paquets par collecte);
- meubles et accessoires de jardin;
- souffleuses, tondeuses, coupe-bordures, etc. (**sans moteur à essence**);
- cuisinières, laveuses, sècheuses et lave-vaisselle.



Les réfrigérateurs, les congélateurs, les climatiseurs, les déshumidificateurs et les thermopompes de piscine ne sont pas acceptés. Une loi sur les halocarures (fréon) spécifie que nous ne pouvons transporter avec nos équipements un appareil contenant du fréon. Vous devez l'apporter à l'éco-centre où le fréon sera retiré par une entreprise spécialisée.

Informez-vous auprès de votre municipalité pour les dates de collectes. La veille du jour de la collecte, placez les objets de façon ordonnée en bordure de la voie publique.

JUILLET

	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	3
	4	5	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	31

AOÛT

	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28
	29	30	31				

SEPTEMBRE

	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	4
	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18
	19	20	21	22	23	24	25
	26	27	28	29	30		

Déchets volumineux

Informez-vous auprès de votre municipalité pour les dates de collectes. La veille du jour de la collecte, placez les objets de façon ordonnée en bordure de la voie publique.

OCTOBRE

	D	L	M	M	J	V	S
						1	2
	3	4	5	6	7	8	9
	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23
	24/31	25	26	27	28	29	30

NOVEMBRE

	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	12	13
	14	15	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25	26	27
	28	29	30				

DÉCEMBRE

	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	4
	5	6	7	8	9	10	11
	12	13	14	15	16	17	18
	19	20	21	22	23	24	25
	26	27	28	29	30	31	

Changement d'adresse

Les bacs pour les matières recyclables (vert) et les matières compostables (brun) doivent rester à la résidence en cas de déménagement. **Exception :** *Sainte-Hélène-de-Chester et Saint-Samuel-de-Horton, le bac vert appartient aux citoyens.*

Récupération de feuillage de cèdre

Veuillez contacter votre municipalité pour connaître quels entrepreneurs effectuent le ramassage du feuillage de cèdre.

Matières qui se récupèrent, mais pas dans le bac vert!

Certains objets ne doivent pas être mis dans le bac vert, mais peuvent être récupérés à l'éco-centre.

Par exemple : chaudrons, couteaux, poêlons, petits électroménagers (ex. : grille-pain), cintres en métal, appareils électroniques, etc.

Collecte des matières compostables

Voir votre semaine de collecte selon la couleur de la légende. Attention, Warwick et Tingwick (secteur village et Trois-Lacs) sont collectées à toutes les semaines, de la mi-avril à la mi-novembre.

Lundi

Tingwick (village, Trois-Lacs et rural)
Tingwick (village, Trois-Lacs) et Maddington

Mardi

Ham-Nord, Saint-Christophe-d'Arthabaska et Saints-Martyrs-Canadiens
Saint-Valère et Saint-Samuel-de-Horton

Mercredi

Warwick
Warwick

Jeudi

Saint-Rosaire et Saint-Louis-de-Blandford
Daveluyville et Sainte-Anne-du-Sault

Vendredi

Saint-Norbert-d'Arthabaska
et Sainte-Hélène-de-Chester
Saint-Albert



Journée
NORMAND-MAURICE
16 OCTOBRE 2010

Plusieurs municipalités participent à la collecte spéciale de RDD associée à la Journée Normand-Maurice. Contactez votre municipalité pour connaître la façon de procéder.

Matières acceptées lors de la collecte des RDD :

Peintures, pesticides, solvants, goudron, aérosols, huiles usées, piles/batteries, chlore de piscine, matériel informatique et les périphériques, téléphones cellulaires.

Joyeux 
Noël et
bonne année
2011!

L'éco-centre (déchetterie)

350, rue de la Bulstrode, Victoriaville | Téléphone : **819 758-8378**

Vous pouvez venir y déposer* :

- surplus d'herbes, de feuilles et de branches
- meubles hors d'usage
- résidus de construction
- bois, métaux, brique, asphalte et béton



L'éco-centre est ouvert du 12 avril au 18 décembre

Du lundi au samedi : de 7 h à 16 h 45

Le reste de l'année :

Samedi seulement : de 9 h à 11 h 45 et de 13 h à 16 h 45

* Certains frais peuvent s'appliquer.

Récupération des plastiques agricoles

Gaudreau Environnement récupère les plastiques agricoles et offre un système de collecte spéciale pour ceux-ci.

Pour plus d'information, veuillez contacter le service à la clientèle de l'entreprise au **819 758-8378**.



La peinture, ça se récupère!

Points de dépôt pour les surplus de peinture

Victoriaville

Canac-Marquis

635, boul. Jutras Est

Dépôt de Victoriaville

555, boul. Jutras Ouest

Groupe Grenier Ducharme inc.

665, rue Notre-Dame Ouest

Home Dépôt

160, boul. Arthabaska Ouest

La Coop des Bois-Francis

5, avenue Pie X

Rona Rénovation Grenier

378, avenue Pie X

Chesterville

618, rue de l'Accueil

Ham Nord

474, rue Principale

La Coop Ham-Nord

827, route 161

Notre-Dame-de-Ham

25, rue de l'Église

Saint-Albert

25, rue des Loisirs

Rona Saint-Albert

1276, rue Principale

Sainte-Hélène-de-Chester

365, rue Yves-Boissonneault

Saint-Louis-de-Blandford

170, rang 2

Saint-Norbert-d'Arthabaska

167, chemin Laurier

Saint-Samuel-de-Horton

140, rue de l'Église

Tingwick

La Coop Pré-Vert

1316, rue Sainte-Marie

Warwick

La Coop des Bois-Francis

64, rue Saint-Louis



écopeinture
Service québécois de gestion écologique de la peinture



Les produits acceptés :

- Apprêt et peinture (latex, alkyde, email ou autres) • Peinture à métal ou antirouille
- Peinture aluminium • Teinture • Vernis • Laque • Produit ou préparation pour le traitement du bois (préservatif) ou de la maçonnerie • Peinture de signalisation
- Peinture en aérosol

LES CONTENANTS VIDES PEUVENT ÊTRE MIS DANS LE BAC VERT, S'ILS SONT OUVERTS ET SECS.

FSC